

Séance ordinaire du 12 mars 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi douze mars deux mille dix-neuf à neuf heures quinze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-03-03

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 mars 2019.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2019-03-04

Besoins de main-d'œuvre à la Direction du service de la sécurité incendie [Document d'aide à la décision GCH-2019-017](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de la sécurité incendie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-017.

CE-2019-03-05

Nomination d'une coordonnatrice aux revenus à la Division des revenus du Service de la trésorerie de la Direction des finances [Document d'aide à la décision GCH-2019-019](#)

Il est résolu de nommer madame Karina Bilodeau au poste cadre de coordonnatrice aux revenus, classe 5, échelon 8, à la Division des revenus du Service de la trésorerie de la Direction des finances, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis.

CE-2019-03-06**Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-020](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'urbanisme, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-020.

CE-2019-03-07**Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-021](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-021.

CE-2019-03-08**Aide financière au Club Fadoq Christ-Roi Lévis inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-068](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 750 \$ au Club Fadoq Christ-Roi Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2019-03-09

Détermination d'une zone d'arrêt et décret relatif à l'installation de panneaux et à l'enlèvement de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

Il est résolu :

- de déterminer une zone d'arrêt et de décréter l'installation de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :
 - 408° sur la rue de l'Entente, à l'intersection de la rue Saint-Georges, en direction est et ouest;
- de décréter l'enlèvement de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :
 - 18° sur la rue de Châteaubriand, entre la rue Molière et la rue Lamartine, en direction est et ouest;
 - 19° sur la rue Marie-Antoinette, face à l'immeuble situé au 630, en direction sud-est et nord-ouest.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-013. Ce règlement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie des rues Saint-Robert et Pierre-Perreault.
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie du boulevard Guillaume-Couture.
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'abolir la limite de vitesse de 30 km/h sur une partie de la rue Thomas-Chapais.

CE-2019-03-10

Financement de la dépense relative à la réfection du champ d'épuration et du réseau d'égout sanitaire existant du Domaine Val-des-Bois (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)

[Document d'aide à la décision GEN-2019-034](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection du champ d'épuration et du réseau d'égout sanitaire existant du Domaine Val-des-Bois (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy) au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47.

CE-2019-03-11

Cession d'une servitude sur une partie du lot 4 966 575 du cadastre du Québec (rue des Arbrisseaux, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-009](#)

Il est résolu de céder, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 4 996 575 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 22 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-009, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Hydro-Québec, d'autoriser le directeur des Infrastructures à signer le consentement d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication, tel qu'il est présenté en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-03-12

Extinction d'une servitude réelle et temporaire sur une partie des lots 5 845 445 et 5 845 253 du cadastre du Québec (rue Mozart, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-016-R-1](#)

Il est résolu de constater l'extinction de la servitude réelle et temporaire créée par l'acte notarié publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 22 928 923, qui grève une partie du lot

5 845 253 du cadastre du Québec d'une superficie de 211,1 mètres carrés, telle qu'elle est représentée à la parcelle 1 de la description technique préparée par monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre sous sa minute 12 339 et une partie du lot 5 845 445 de ce cadastre d'une superficie de 269,2 mètres carrés, telle qu'elle est représentée par la parcelle 1 de la description technique préparée par monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre sous sa minute 12 692, les frais à être assumés par le propriétaire, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-03-13

Aide financière au Service d'entraide de Charny et financement afférent [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 25 000 \$ au Service d'entraide de Charny, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-010, pour la bonification et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, de même que de financer cette dépense au montant maximal de 25 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2019-03-14

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire », afin de remplacer le membre de cette commission madame Patricia Cloutier, au siège représentant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, par madame Caroline Parent à ce siège.

CE-2019-03-15

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 25 janvier 2019 [Document d'aide à la décision FIN-2019-004](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 25 janvier 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-03-16

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 [Document d'aide à la décision FIN-2019-005](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2019-03-17

Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-002. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2019-03-18

Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et Règlement décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour chacun des règlements d'emprunt, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-003;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 40 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de

pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2019-03-19

Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-004. Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 372 350 \$, d'un terme de trois ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CE-2019-03-20

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-013. Ce projet de règlement a pour objet :
 - de modifier la carte 9 afin de :
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;
 - de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » dans l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;

- de modifier la carte 24 afin de :
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - modifier la carte 24.4 afin de :
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-03-21

Adoption du Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2309 à même une partie de la zone P2308, rue Saint-Narcisse, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-64.

CE-2019-03-22

Projet de plan d'ensemble du *Parcours du fleuve : Trame verte et bleue métropolitaine*

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-077](#)

Il est résolu d'approuver le projet de plan d'ensemble du *Parcours du fleuve : Trame verte et bleue métropolitaine*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-077.

CE-2019-03-23

Prolongation du délai de construction sur une partie du lot 6 155 974 du cadastre du Québec (rue Thomas-Power, secteur Saint-Nicolas) et paiement d'une compensation financière par Gestion Aloa inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2019-038](#)

Il est résolu d'accorder un délai supplémentaire de construction à Gestion Aloa inc., à l'égard des lots 5 524 797 et 5 790 427 du cadastre du Québec, et une partie du lot 6 155 974 de ce cadastre, pour une durée maximum d'un an à compter de la date de la présente résolution, soit le 12 mars 2019, et d'accepter le paiement d'une compensation financière au taux de taxation commerciale à être versée mensuellement à la Ville d'un montant de 2 010,88 \$, et ce, jusqu'à ce qu'une bâtisse d'une superficie minimale de 1 080 mètres carrés soit portée au rôle d'évaluation foncière de la Ville ou, si le délai d'un an est expiré, jusqu'à la rétrocession de l'immeuble à la Ville.

CE-2019-03-24

Financement de la dépense relative à la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur, attribution de contrat et décret de travaux (2019-50-06)

[Document d'aide à la décision APP-2019-020](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense relative à la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45;
 - d'attribuer le contrat pour la réalisation de ces travaux à M.B.I corexcel inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense maximale estimée à 191 303,78 \$, avant TPS et TVQ, sous réserve que la Ville puisse ou non faire effectuer les travaux additionnels, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.
-

CE-2019-03-25

Option de renouvellement pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et la fourniture de pièces

[Document d'aide à la décision APP-2019-024](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une durée d'une année prévue au contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et la fourniture de pièces, à Clôtures Colbo inc., pour une dépense estimée à 90 887,50 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-50-27 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2019-03-26**Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton**

[Document d'aide à la décision APP-2019-026](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton (appel d'offres 2019-50-01), à Fortier 2000 ltée, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 202 191,57 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-03-27**Attribution du contrat pour la fourniture de services pour le nettoyage de puisards**

[Document d'aide à la décision APP-2019-027](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services de nettoyage de puisards (appel d'offres 2019-50-10), à Provincial environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 157 320 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-03-28**Attribution du contrat pour la réfection de l'enveloppe du Centre civique du secteur Saint-Jean-Chrysostome**

[Document d'aide à la décision APP-2019-028](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection de l'enveloppe du Centre civique du secteur Saint-Jean-Chrysostome (appel d'offres 2019-50-12), à JC7 signature, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 425 170,92 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-03-29**Modification du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée**

[Document d'aide à la décision APP-2019-031](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée (appel d'offres 2016-50-129), attribué par la résolution CV-2016-11-92, au montant de 304 414 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-031, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-03-30**Modification du contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices et opérateurs de machinerie et d'équipements de déneigement pour le secteur Charny**

[Document d'aide à la décision APP-2019-032](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices et opérateurs de machinerie et d'équipements de déneigement pour le secteur Charny (appel d'offres 2018-50-77B), au montant de 60 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-032, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-03-31

Modification du contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opératrices et opérateurs pour le déneigement des arrondissements de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Est

[Document d'aide à la décision APP-2019-033](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opératrices et opérateurs pour le déneigement des arrondissements de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2015-50-91), attribué par la résolution CV-2015-11-04, au montant de 200 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-033, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-03-32

Modification du contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opératrices et opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

[Document d'aide à la décision APP-2019-034](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opératrices et opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2015-50-91), attribué par la résolution CV-2015-11-04, au montant de 200 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-034, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-03-33

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études d'opportunité, d'impacts et d'avant-projet pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et la route Monseigneur-Bourget

[Document d'aide à la décision APP-2019-035](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études d'opportunité, d'impacts et d'avant-projet pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et la route Monseigneur-Bourget (appel d'offres 2019-55-04), à SNC-Lavalin inc.,

aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 795 305 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-03-34

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue De Ségur et l'ouverture de la rue Colette (secteur Lévis), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les placements Pirono inc., financement afférent, acquisition des lots 6 301 904 et autres du cadastre du Québec et confirmation relative à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision BP-2019-007](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue De Ségur et l'ouverture de la rue Colette (secteur Lévis) sur les lots 6 301 960 et 6 301 963 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4 046 de ses minutes, et de décréter que Les placements Pirono inc. doit verser une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Les placements Pirono inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues De Ségur et Colette (secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du lot 6 015 380 de ce cadastre au montant maximal de 48 800 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Les placements Pirono inc. soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 301 960 et 6 301 963 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements Pirono inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
 - d'acquérir à titre gratuit les lots 6 301 904 et 6 301 927 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements Pirono inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;
-

CE-2019-03-35

Vente du lot 6 269 607 cadastre du Québec à Placement Alain Jacques inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lauzon) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-132-R-1](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Placement Alain Jacques inc. pour le lot 6 269 607 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-132-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2019-03-36

Financement de la dépense relative aux besoins de remplacement des collecteurs des jets d'eau du Quai Paquet

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-019-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux besoins de remplacement des collecteurs des jets d'eau du Quai Paquet au montant maximal de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2019-03-37

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 30.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
